

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE VENTE EN LIGNE ENTRE ENTREPRISES PRECITOOL.BE

1. Dispositions générales

1.1. Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties lors des ventes d'outils industriels effectuées par la **SRL PRECITOOL.BE** dont le siège social est établi à Rue de la Sarte 84 à 4671 Blegny (Belgique), inscrite à la BCE sous le numéro 0876.607.311 (tél : 04/370.18.93/Email info@precitool.be) à des entreprises (acheteurs professionnels).

1.2. L'acheteur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre société peuvent modifier l'application des présentes conditions générales. En cas de contrariété entre les conditions générales de l'acheteur et nos conditions générales, il est convenu que les nôtres prévalent.

2. Définitions

Pour l'application des présentes conditions générales, sont considérés comme :

- entreprise : toute personne physique ou morale qui poursuit de manière durable un but économique.
- établissement commercial : tout site où notre société exerce son activité en permanence ou de manière habituelle et notamment : notre siège social, notre siège d'exploitation situé rue de la Clef à 4633 Soumagne et nos stands en foire commerciale ;

3. Commandes-Ventes

3.1. Sauf mention contraire et écrite, le délai de validité de nos offres est d'un mois à dater de leur émission. Toute commande ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part ou par l'envoi d'une facture par mail reprenant le détail de la commande et le montant de celle-ci. La vente n'est ferme et définitive qu'après paiement intégral de celle-ci par l'acheteur.

3.2. Les modifications apportées par l'acheteur à la commande ne sont valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées par écrit.

3.3. Les devis, études et offres demeurent notre propriété. En aucun cas, ils ne peuvent être reproduits, copiés ou exécutés sans notre assentiment préalable et écrit.

4. Prix- Paiement

4.1. Les prix fixés sont libellés en euros, HTVA.

4.2. L'acheteur s'engage à payer l'intégralité de la commande suivant notre facture dans les 30 jours de la réception de celle-ci. Le paiement de la facture valide la commande par l'acheteur. Les factures sont payables à notre siège d'exploitation sis rue de la Clef 39 à 4633 Soumagne (Belgique).

4.3. A défaut de paiement intégral dans ce délai, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution de nos obligations ou de considérer le contrat nul de plein droit conformément à l'article 11 sans préjudice de l'indemnisation par l'acheteur du préjudice subi.

4.4. Toute facture non protestée par un envoi recommandé dans les 15 jours calendrier de sa date d'envoi est réputée acceptée dans son intégralité.

4.5. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, entraîne, simultanément, de plein droit et sans mise en demeure : l'exigibilité immédiate de toute autre facture émise mais non encore échue, la déduction d'intérêts de retard calculés au taux de 10% l'an et la déduction à titre de dommages et intérêts forfaitaires et irréductibles, pour frais administratifs, d'une somme équivalente à :

- jusqu'à 4.000 € : 10 % du montant en principal impayé

- de 4.000 € à 12.500 € : 7,5 % du montant en principal impayé
- de 12.500 € à 25.000 € : 5 % du montant en principal impayé
- de 25.000 € à 50.000 € : 2,5 % du montant en principal impayé
- à partir de 50.000 € : 1,5 % du montant en principal impayé

4.6. De plus, le non-paiement s'il persiste nous permet de réclamer la résolution du contrat et tout autre contrat conclu avec le même client aux torts et griefs de celui-ci et réparation intégrale de notre dommage suite à la résolution, outre les pénalités prévues ci-dessus.

5. Délais

5.1. Les délais indiqués dans la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont fixés en jours ouvrables. Ne sont pas considérés comme jours ouvrables: les samedis, les dimanches et les jours fériés légaux et les jours de vacances annuelles. Aucun retard ne peut donner lieu à des dommages et intérêts ni conférer à l'acheteur le droit de rompre la vente.

5.2. Si un délai est impératif, il doit clairement être spécifié lors de la conclusion de la vente. Dans ce cas, l'acheteur peut, lorsque la livraison subit un retard et seulement après l'envoi d'une lettre recommandée restée infructueuse durant 15 jours prétendre à une indemnisation sans que celle-ci puisse excéder 10% du prix global de la vente. Pour l'obtenir, l'acheteur doit prouver qu'il a subi un dommage du fait du dépassement du délai. Même dans ce cas, les circonstances suivantes nous libèrent de nos délais : les cas de force majeure (voir article 10), si les conditions de paiement ne sont pas respectées ou si des changements sont décidés par l'acheteur en cours d'exécution de la commande.

6. Livraison

6.1. Nous nous chargeons de la livraison des biens depuis notre siège jusqu'à l'adresse de livraison de l'acheteur. Les frais de port sont calculés en fonction du poids du colis, de son volume, de l'adresse de livraison mentionnée sur la facture et du montant de la commande. Ces frais de port sont indiqués lors de la commande et repris dans la facture adressée à l'acheteur en confirmation de sa commande.

6.2. L'acheteur supporte les risques afférents au transport des biens. La livraison s'effectue par le moyen de notre choix et est annoncée à l'acheteur dans la facture transmise par mail.

7. Garantie

7.1. Vices apparents : les biens sont censés être agréés par l'acheteur dans les 5 jours calendrier de la livraison, sauf réclamation précise et détaillée notifiée avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée. Lorsqu'une telle réclamation est introduite et fondée, nous prenons en charge le remplacement et/ou le remboursement du bien non-conforme ou défectueux (hors manipulations par l'acheteur ayant endommagé le bien). Nous ne serons redevables d'aucune indemnité quelle qu'elle soit (de manque à gagner, de retard, pour perte de jouissance, etc.). L'agrément couvre tous les défauts apparents c'est-à-dire tout ce qu'il est possible à l'acheteur de déceler au moment de la livraison ou dans les 5 jours calendrier suivants par un contrôle attentif et sérieux.

7.2. Vices cachés : Nous garantissons les biens vendus contre les défauts cachés pendant une période d'un an à dater de la livraison à l'acheteur. La garantie pour vices cachés ne peut être mise en œuvre que si le défaut existait au moment de l'achat et rend, dans une mesure importante, le bien impropre à l'usage auquel il est habituellement destiné ou à un usage spécial expressément mentionné dans les conditions particulières de la vente.

La mise en œuvre de la garantie doit se faire par lettre recommandée dans les 8 jours de la découverte du vice par l'acheteur et ce, à peine de déchéance. La facture d'achat ou une copie de celle-ci doit être jointe au courrier. A défaut, nous ne sommes obligés à aucune garantie

relative aux vices cachés du bien. Notre garantie est limitée, à notre choix, à la réparation gratuite ou au remplacement du bien défectueux. En aucun cas, celui-ci n'est remboursé. En cas de remplacement de pièces sous garantie, le montant de la prise en charge de notre société est diminué d'une franchise pour vétusté de 0,83% par mois d'ancienneté à charge de l'acheteur. L'acheteur doit renvoyer à ses frais et à ses risques le bien défectueux à notre siège afin qu'il soit procédé à sa réparation ou à son remplacement. Nous supportons les frais de renvoi dans notre atelier et les frais de retour chez l'acheteur si le bien auquel la garantie s'applique se révèle effectivement être défectueux. La réparation d'un bien sous garantie se fait impérativement dans les ateliers de notre société ou du fabricant ou dans un atelier agréé par ces derniers. Si la réparation ou le remplacement s'avèrent techniquement impossibles, les parties conviennent de la solution la plus adéquate, sans disproportion d'intérêts, soit une diminution du prix soit rendre le bien et se faire restituer le prix, sans que l'acheteur puisse prétendre à une autre indemnité.

8. Limitation de la responsabilité

A partir de la livraison, nous n'assumons plus aucune autre responsabilité que celle prévue à l'article 7. En conséquence, nous ne sommes tenus à aucun dommage et intérêt pour accident aux personnes, dommages à des biens distincts des biens vendus, manque à gagner ou tout autre préjudice découlant directement ou indirectement des défauts des biens.

Nous déclinons toute garantie dans les cas suivants :

- Non-respect des instructions de montage, d'entretien et d'utilisation communiquées lors de la livraison ;
- Ajout ou utilisation d'accessoires ou dispositifs complémentaires non conformes aux spécifications techniques du fabricant,
- Réparations effectuées en dehors de nos ateliers ou de ceux du fabricant ou d'ateliers agréés par notre société et le fabricant ;
- Force majeure.

9. Clause de réserve de propriété

Nous conservons notre droit de propriété sur les biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix et des accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités). L'acheteur reste néanmoins seul tenu de la perte, même par cas fortuit ou force majeure, des biens vendus après la livraison.

10. Force majeure

La survenance de tout événement indépendant de notre volonté et tout cas de force majeure qui empêche l'exécution du contrat dans les conditions initialement prévues, nous décharge de toute responsabilité du chef de retard et nous avons le droit, moyennant notification par lettre recommandée, de mettre fin au contrat sans indemnité. Sont considérés comme des cas de force majeure, les cas de grève, lock-out, guerre, émeute, confinement,...

11. Rupture fautive

11.1. Nous pouvons en cas de non-respect par l'acheteur de ses obligations réclamer l'exécution forcée du contrat ou considérer, après mise en demeure restée infructueuse pendant 30 jours, le contrat comme étant rompu de plein droit (article 1184 du Code civil) et réclamer réparation intégrale de son préjudice.

11.2. Si l'acheteur annule la commande avant la livraison des biens, le contrat est rompu de plein droit aux torts de l'acheteur qui est tenu au paiement d'une indemnité minimale de 30% du montant total de la vente, ou de 50% du montant de la commande s'il s'agit d'une commande personnalisée, sans préjudice de la réparation intégrale du dommage si ce forfait

n'est pas suffisant.

12. Données personnelles

PRECITOOOL.BE traite les données d'identité et les coordonnées, telles que reçues par l'acheteur. Les finalités de ces traitements sont l'exécution de cette convention, la gestion des clients ainsi que la tenue de la comptabilité. Les bases juridiques sont l'exécution du contrat et le respect d'obligations légales et réglementaires. Le responsable du traitement est Monsieur Vincent ANDREACOLA. Les données à caractère personnel précitées seront traitées conformément aux dispositions du RGPD et ne seront transmises qu'aux clients et/ou aux tiers pour autant que nécessaire dans le cadre des finalités précitées pour le traitement. L'acheteur est responsable de l'exactitude et de la tenue à jour des données à caractère personnel qu'il fournit à PRECITOOOL.BE. L'acheteur confirme qu'il est adéquatement informé concernant le traitement de ses données à caractère personnel et concernant ses droits d'accès, de rectification, à l'oubli et d'opposition Conformément à l'article 7 §3 du RGPD, les personnes concernées ont le droit de retirer leur consentement à tout moment. Par conséquent, PRECITOOOL.BE ne continuera pas à traiter les données à l'avenir. La révocation du consentement n'affecte pas la légalité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation.

13. Litiges

13.1. En cas de litige entre parties, sont seuls compétents les tribunaux de LIEGE (Belgique). Le droit belge est applicable.

13.2. La non-validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les conditions générales, n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres clauses qui restent intégralement valables.

13.3. Si les présentes conditions générales sont rédigées dans une autre langue que le français, les parties conviennent que la version française servira de référence en cas de problème d'interprétation.